

Modification  Adhésion

PROPRIÉTÉ (voir votre facture de taxes municipales)

Type de service (catégorie) :  Personnel  Entreprise

NUMÉRO DE DOSSIER : 0 0

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ:

## MODALITÉS DE LA CONVENTION

J'autorise la Ville de Brossard à effectuer des retraits périodiques de mon compte bancaire désigné ci-dessous et selon les modalités prévues à la présente demande d'adhésion. Les montants des versements pour l'année 2023 sont indiqués sur votre compte de taxes municipales. Veuillez indiquer votre choix de prélèvements, au bas de la présente convention. Les montants des retraits autorisés pour les années subséquentes seront indiqués sur la facture annuelle de taxes municipales.

Cette autorisation demeurera en vigueur jusqu'à ce que la Ville de Brossard ait reçu de notre part un préavis de **modification ou d'annulation**. Ce préavis doit être reçu par la Ville de Brossard au moins 10 jours avant la date prévue du prochain prélèvement. Ces formulaires sont disponibles sur le site internet au : [www.brossard.ca](http://www.brossard.ca) ou encore, au comptoir Services Brossard. Vous pouvez obtenir de l'information supplémentaire sur votre droit d'annulation auprès de votre institution financière ou en visitant [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent accord de PPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

Je consens à ce que les renseignements contenus dans ma demande d'adhésion au retrait direct soient communiqués à l'institution financière dans la mesure où cette communication de renseignements est directement reliée et nécessaire à la bonne mise en oeuvre des règles applicables en matière de débits

## TITULAIRE(S) et COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE

Nom(s), prénom(s) du (des) titulaire(s)

No civique et rue

App.

Ville

Code postal

Téléphone (jour)

Téléphone (autre)

Courriel

Nom de l'institution financière

N° d'institution

N° succursale

N° compte

⑈ 999 ⑈ ⑆ 12345 ⑆ 123 ⑆ 12345 ⑆ 67 ⑈  
No d'institution Institution no.  
No de succursale Branch no.  
No de compte Account no.

## AUTORISATION DE RETRAIT

J'accepte les modalités de la convention (ci-haut) et j'autorise la Ville de Brossard à effectuer les retraits périodiques de mon compte bancaire selon mon choix ci-dessous et selon les modalités suivantes:

- 4 Prélèvements aux dates et montants inscrits sur la facture annuelle de taxes municipales.  
ou  
 12 Prélèvements mensuels selon les montants inscrits sur la facture annuelle de taxes municipales (incluant intérêts et pénalités).  
Les paiements mensuels seront portés au débit de mon compte à la date d'échéance du premier versement et à la même date pour chacun des mois subséquents.

### Prélèvements mensuels

Je comprends que le montant des prélèvements indiqué à la section de droite est celui de l'année d'adhésion. Le montant des retraits autorisés pour les années subséquentes seront indiqués sur la facture annuelle de taxes municipales. Pour de plus amples informations, communiquez avec Services Brossard, 450 923-6311 ou [services@brossard.ca](mailto:services@brossard.ca)

Montant prélèvements mensuels
\$ _____, ____
Coût d'intérêt/pénalité inclus
\$ _____, ____

**NOTEZ que la présente convention couvre seulement le compte annuel de taxes municipales. Toute autre facture devra être acquittée séparément.**

## SIGNATURE(S)

Signature du titulaire du compte

Signature du co-titulaire du compte  
(lorsque deux signatures sont requises)

Date (AAAA-MM-JJ)

## TRANSMISSION - PAR LA POSTE, PAR COURRIEL OU ENCORE, AU COMPTOIR DE SERVICES BROSSARD

Afin de traiter votre convention d'adhésion, assurez-vous de nous soumettre les documents suivants **au plus tard, le 27 janvier 2023**:

- Le présent formulaire signé (original)
- Un **spécimen de chèque** avec la mention: « annulé »